



Vaccin contre le virus respiratoire syncytial (VRS)

Qu'est-ce que le vaccin contre le VRS?

Le vaccin contre le VRS est un vaccin sûr et efficace qui permet de prévenir les maladies des voies respiratoires inférieures dues au VRS. Il est particulièrement bénéfique pour les personnes qui présentent un risque élevé d'infection ou de complications, comme les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes âgées.

Quels sont les avantages du vaccin contre le VRS?

Au Canada, les éclosions de VRS surviennent généralement de l'automne au début du printemps. Bien que la plupart des gens éprouvent des symptômes légers et se rétablissent rapidement du VRS, certaines personnes peuvent contracter des infections graves nécessitant une hospitalisation. Il s'agit notamment des personnes âgées, des personnes immunodéprimées, des personnes atteintes de maladies chroniques, des prématurés, des bébés de moins de six mois et des jeunes enfants.

La vaccination est le meilleur moyen de vous protéger et de protéger votre entourage contre l'infection à VRS.

Comment le vaccin contre le VRS est-il administré?

Le vaccin contre le VRS est administré par injection dans la partie supérieure du bras chez les adultes et dans la cuisse ou la partie supérieure du bras chez les jeunes enfants. Le vaccin peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

Qui devrait recevoir le vaccin contre le VRS?

À l'heure actuelle au Nouveau-Brunswick, le vaccin est offert gratuitement aux personnes des groupes ciblés suivants :

- Les personnes de 60 ans et plus qui vivent dans le secteur des soins de longue durée (foyers de soins et établissements résidentiels pour adultes).
- Les personnes de 60 ans et plus qui sont hospitalisées, qui bénéficient d'un autre niveau de soins (ANS) et qui sont en attente d'un placement dans le secteur des soins de longue durée (foyers de soins et établissements résidentiels pour adultes).
- Les personnes de 60 ans et plus hospitalisées dans des unités de réadaptation au sein des hôpitaux (ou des centres de réadaptation spécifiques) en raison d'une maladie ou d'une blessure aiguë, ainsi que celles admises dans des lits de soins aigus en attente de transfert vers ces unités ou centres.

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS SUR LE VACCIN

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin contre le VRS?

Le vaccin est contre-indiqué si :

- vous avez déjà eu une réaction allergique grave au vaccin;
- vous êtes allergique à toute composante du vaccin ou de son contenant.

Quelles sont les réactions possibles après l'administration du vaccin contre le VRS?

Habituellement bénignes, les réactions durent généralement un ou deux jours. Les réactions les plus courantes comprennent de la douleur, de la rougeur et/ou un gonflement dans la zone où le vaccin a été injecté.

Quel que soit le vaccin, il existe une possibilité extrêmement rare (moins d'une personne sur un million) d'une réaction allergique constituant un danger de mort appelée anaphylaxie. Pour cette raison, il est important de surveiller l'apparition de tout symptôme pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin. La réaction anaphylactique est caractérisée par une éruption cutanée, de la difficulté à respirer et un gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Il existe des traitements pour cette réaction.

Dans le cadre d'essais cliniques et d'études ultérieures réalisés au sujet du vaccin, de très rares cas du syndrome de Guillain-Barré ont été signalés. On ne sait pas exactement si le vaccin était à l'origine de ces cas. L'innocuité des vaccins continuera d'être surveillée.

Innocuité et efficacité :

Des données probantes appuient l'utilisation d'une dose unique de vaccin contre le VRS pour aider à prévenir les maladies dues au VRS chez les adultes de 60 ans et plus.

Des études montrent une protection sur plusieurs années. Une seule dose est donc nécessaire. On ignore pour l'instant si d'autres doses devront être administrées. Des études sont en cours pour déterminer la durée de la protection offerte par les vaccins.

Les vaccins contre le VRS sont autorisés par Santé Canada et recommandés par le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Il a été démontré que les vaccins contre le VRS sont sûrs et très efficaces pour prévenir les maladies graves dues au VRS.

Que peut-on faire en cas de réaction au vaccin contre le VRS?

- Une compresse froide posée sur le site d'injection peut réduire l'inconfort.
- En cas d'inconfort et de fièvre, vous pouvez prendre un médicament en suivant les directives du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé quel médicament serait le plus efficace.

FEUILLET DE RENSEIGNEMENTS SUR LE VACCIN

Où puis-je recevoir le vaccin?

Les résidents admissibles du secteur des soins de longue durée recevront le vaccin sur place. Les patients hospitalisés seront vaccinés par le personnel hospitalier.

Renseignements supplémentaires

Si vous souffrez de problèmes de santé ou d'allergies, dites-le à la personne qui vous administre le vaccin.

Cette personne vous remettra votre fiche d'immunisation. Conservez-la en lieu sûr et apportez-la lors de la vaccination suivante.

Si vous avez des réactions inhabituelles au vaccin, ou si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé primaires, votre [bureau local de santé publique](#) ou Télés-Soins 811.

Sites Web utiles

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick : [Vaccins et immunisation](#)
- Agence de la santé publique du Canada : [Vaccins pour les enfants](#)
- Agence de la santé publique du Canada : [Vaccination pour adultes](#)
- Agence de la santé publique du Canada : [Vaccins contre le virus respiratoire syncytial \(VRS\)](#)

Dernière révision : Février 2025
